

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation
8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anthony GIRAUD, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de paiement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

N° de délibération : 03_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	2	18	0	0	0

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2024, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 (non compris les crédits afférant au remboursement de la dette et les dépenses imprévues), soit 1 566 554 € au maximum.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce avant le vote du budget primitif 2024.

**Propositions d'ouverture de crédits d'investissement
avant le vote du BP 2024**

Opérations	Désignation	Total Budget 2023	RAR	Engagé	Propositions
01	Projet I. CCMM	1 134 548	792 503	792 503	-
03.2009	Matériel	34 492	-	-	15 000
04.2009	Bâtiments divers	98 741	10 713	10 765	25 000
05.2009	Voiries diverses	79 842	10 643	10 643	25 000
06.2009	Acquisitions immobilières	80 000	-	-	-
201509	Projet intergénérationnel	3 130 965	2 472 011	2 472 011	-
201901	Etude Mirecourt	13 003	13 003	13 003	-
202002	Rue de Mirecourt	527 348	27 348	27 348	-
202101	Eclairage public	47 759	-	-	-
202102	Chaudières	1 223	-	-	-
202103	Sécurité incendie Mairie-Ecoles	60 000	6 030	6 030	-
202104	Chaubourot	96 000	96 000	99 652	20 000
202202	Plaques de rues	5 505	-	-	-
202203	Rue de Lucey	61 008	-	-	-
202204	Garderie	60 000	-	-	-
202205	Arborétum	50 000	-	-	-
202206	Menuiseries Poste	50 000	-	-	-
202207	Rue Creux Chemin	10 000	-	-	-
		5 540 434	3 428 252	3 431 955	85 000

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,


- Adopte ces propositions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Marcel TEDESCO,

Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.02.13 14:03:40 +0100
Ref:20240213_122801_1-1-O
Signature numérique
Maire